



ATI CLUB AFFILIÉ

**CLUSES ATHLÉTISME**  
 1995 2021  
 Affiliation FFA N° 074047  
 N° Agrément DDJS 74 S 04 21  
 Siret 452 546 369 00011



Label Jeunes FFA 2017

Label Santé Loisir FFA 2019



**SAISON 2020 – 2021  
 RENOUELEMENT DE LICENCE**



N° de LICENCE

(Communiquer le N° de licence de la saison passée)

Nom : ..... Sexe :  F  M (cocher)

Prénom : .....

Né (e) le : ..... (jj/mm/aaaa) Nationalité : .....

Adresse : (préciser la domiciliation exacte de l'adhérent pour les enfants : père/mère)

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Adresse mail (Obligatoire pour l'Accusé réception de la Licence FFA) : .....

Téléphone Fixe parents : ..... Téléphone Portable parents : .....

Téléphone Portable athlète (facultatif) : .....

**Catégories :**

Découverte : Baby Athlé (2015 et après) EA (2012-2014) PO (2010-2011)	120 €
Compétition : BE (2008-2009) MI (2006-2007)	125 €
Compétition : CA (2004-2005) JU (2002-2003) ESP-(1999 à 2001)	130 €
Compétition : SEN (1987-1998) et MAST (1986 et avant)	130 €
Athlé Santé : <input type="text" value="Marche Nordique"/> et/ou <input type="text" value="Running/Renforcement"/> (les deux options sont incluses dans la licence)	120 €
Encadrement : (dirigeant)	40 €

Réduction de 5%, sur le total de plusieurs Adhésions par famille - Possibilité du paiement échelonné (en 3 fois). Participation CE acceptée.

Club partenaire du PASS Région, ce dispositif donnant accès à réduction de 30€ sur le prix de la licence pour les jeunes de 15 à 25ans (lycéens, apprentis, étudiants.) qui remplissent les conditions d'attribution, tous les renseignements sur le site de la région. Faire une copie du Pass Région.

Règlement de la cotisation par chèque libellé à l'ordre de : **CLUSES ATHLÉTISME**

**IMPORTANT** de Joindre :

- Un certificat médical d'aptitude au Sport à la date de l'inscription stipulant : « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition pour les catégories Compétition et non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme pour les autres catégories »
- Nous signaler si éventuel traitement médical

Faire parvenir les pièces au complet : lors des séances d'entraînements

SIGNATURE DES PARENTS POUR LES MINEURS : Fait à ..... le .....

(Date et signature obligatoires)

N° de licence de la saison passée  (L'athlète était obligatoirement licencié au club la saison passée)

NOM :  Prénom :

Sexe :  F  M Date de naissance  (jj/mm/aaaa)

Nationalité :   
(L'athlète de nationalité étrangère ayant réalisé une performance de niveau équivalent ou supérieur à IB dans les 12 derniers mois doit obligatoirement le signaler afin que la FFA puisse formuler une demande d'autorisation auprès de la fédération du pays d'origine)

Adresse :

Code postal :  Ville :

Adresse email (obligatoire) :

Numéro de téléphone (fixe) :  Numéro de téléphone (portable) :

Type de licence choisie :  
 Licence Athlé Compétition  Licence Athlé Découverte  Licence Athlé Santé   
 Licence Athlé Running  Licence Athlé Encadrement

**Certificat médical :** (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)

- Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte (à partir de la catégorie Eveil Athlétique) et Athlé Running, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.
- Pour les Licences Athlé Santé, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme datant de moins de trois mois à la date de prise de la licence.
- Dans le cadre d'un renouvellement de Licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, le soussigné peut attester avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispenser de présenter un nouveau certificat médical.

**Prélèvement sanguin pour les Athlètes mineurs :**

- Conformément à l'articles R-23 -45 du Code du Sport, dans le cadre de la lutte antidopage je soussigné,  en ma qualité de  (père, mère, représentant légal) de l'enfant  autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang en ma qualité de  (père, mère, représentant légal) de l'enfant  autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale

**Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)**

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

\* **aux Clubs** : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,28 € TTC (inclus dans le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).

\* **aux Licenciés** : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,81 € TTC (inclus dans le coût de la licence).

J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée  ou

Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnais avoir été informé des risques encourus pouvant porter atteinte à mon intégrité physique lors de la pratique de l'Athlétisme

**Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (options 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site [www.athle.fr](http://www.athle.fr) rubrique Assurances)**

**Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.**

**Droit à l'image :** Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre :  (l'absence de réponse vaut acceptation)

**Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :**

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr) Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre :  (l'absence de réponse vaut acceptation)

**Date et signature du Licencié :**

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

# CLUSES ATHLETISME



**SAISON 2020 – 2021**  
**RENOUVELLEMENT DE LICENCE**



**Renseignements : entraînements, lieux adresses, horaires, catégories, inscriptions.**

Adresse du club : 283 rue Paul ZEN - 74300 CLUSES Courriel : [cluses.athletisme@orange.fr](mailto:cluses.athletisme@orange.fr)

## **Horaires entraînements :**

**Baby Athlé (2015 et après) - Éveil d'Athlétisme (2012-2014) et Poussins (2010-2011)**

**Reprise des entraînements le Samedi 12 Septembre 2020 - Jusqu'à la fin juin 2021**

(1 entraînement par semaine - Pas de séances pendant les vacances et le 1<sup>er</sup> tour des interclubs en Mai 2021)

Été : le samedi matin de 9h30 à 11h00 au stade de Cluses

Hiver : le samedi matin de 9h30 à 11h00 au gymnase du Lycée Charles Poncet

### **Les entraîneurs sont :**

- NEUMER David ; tel : 06 13 85 30 57, email : [neumere.david@neuf.fr](mailto:neumere.david@neuf.fr)
- Assistants : Nadine - Anna - Cédric

**Benjamins (2008-2009) Minimes (2006-2007) Cadets (2004-2005) Juniors (2002-2003)**

**Espoirs (1999-2001) Seniors (1987-1998) Master (1986 et avant)**

**Reprise des entraînements le Mardi 8 Septembre 2020**

(2 entraînements par semaine)

Été : le mardi et le jeudi de 18h00 à 20h00 au stade de Cluses.

Hiver : le mardi de 18h00 à 20h00 et le jeudi de 18h00 à 20h00 au gymnase des Écoles libres St Jean Bosco à Cluses.

### **Les entraîneurs sont :**

- NEUMER David ; tél : 06 13 85 30 57, email : [neumere.david@neuf.fr](mailto:neumere.david@neuf.fr)
- Assistants : Daniel - Frédéric - Cédric - Antoine - Éric

## **Loisir Santé Running Renforcement**

**Reprise des entraînements le Jeudi 10 Septembre 2020**

(1 entraînement par semaine)

Été : Le jeudi de 18h30 à 20h00 au stade de Cluses ou petit gymnase des Écoles libres St Jean Bosco à Cluses.

Hiver : le jeudi de 18h30 à 20h00 au petit gymnase des Écoles libres St Jean Bosco à Cluses.

### **Les entraîneurs sont :**

- NEUMER David ; tel : 06 13 85 30 57, email : [neumere.david@neuf.fr](mailto:neumere.david@neuf.fr)
- SCREM Joël ; tel : 07 67 70 58 80, email : [joel.screm@free.fr](mailto:joel.screm@free.fr)
- Christine R - Éric

## **Loisir Santé Marche Nordique**

**Reprise des entraînements le Samedi 12 Septembre 2020**

(2 entraînements par semaine)

Le samedi matin de 9h00 à 11h00 - le mardi soir de 18h30 à 20h00 rendez-vous au stade de Cluses.

### **Les entraîneurs sont :**

- SCREM Joël ; Tel : 07 67 70 58 80, email : [joel.screm@free.fr](mailto:joel.screm@free.fr) - François - Patrick - Christine F
- Serena (Accompagnatrice)

**(la licence Loisir Santé donne accès aux séances de Loisir Running renforcement le jeudi et à la Marche Nordique le samedi et mardi)**

# CLUSES ATHLETISME



**SAISON 2020 – 2021  
RENOUVELLEMENT DE LICENCE**



## Tarifs 2020-2021 par catégories

La cotisation annuelle (comprend licence FFA /Assurance + cotisation Club)

Catégories	Codes	Années	Prix des Inscriptions
Baby Athlé	BB	2015 et après	120 €
Eveil d'Athlétisme	EAF / EAG	2012 – 2014	120 €
Poussin (e)	PF / PG	2010 – 2011	120 €
Benjamin (e)	BF / BG	2008 – 2009	125 €
Minime (F M)	MF / MG	2006- 2007	125 €
Cadet (te)	CAF / CAM	2004- 2005	130 €
Junior (F M)	JF / JM	2002 – 2003	130 €
Espoir (F M)	ESF / ESM	1999 – 2001	130 €
Senior (F M)	SF / SM	1987 – 1998	130 €
Master (F M)	MAF / MAM	1986 et avant	130 €
Loisir Santé : Marche Nordique - Running/Renforcement	C / J / E / S / M		120 €
Dirigeant		16 ans et +	40€

## Les Rendez-Vous incontournables de la saison :

- ❖ **L'Assemblée Générale du Club en Janvier 2021**  
Salle du Marcellly Parvis des Esserts à Cluses.
- ❖ **Les nombreuses rencontres de secteurs**  
Pour nos plus jeunes des catégories Éveil d'Athlétisme et Poussins (en gymnase et sur piste).
- ❖ **Meeting du Club : 22 Mai 2021** au stade intercommunal de CLUSES-SCIONZIER.
- ❖ **Ainsi que des animations plus conviviales**

***Bienvenue au Club !***

### CLUSES ATHLÉTISME

283, rue Paul Zen - 74300 CLUSES

N° Affiliation FFA 074047 N° Agrément DDJS 74 S 04 21

N° ASS 4839/95 du 12/12/1995 en Sous-Préfecture Bonneville

Siret 452 546 369 00011

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### **Article 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES :**

- 1.1 Le présent règlement intérieur fixe pour l'ensemble des membres de l'association les devoirs de chacun.
- 1.2 Les modifications qui pourraient y être apportées le seront dans les conditions prévues dans les statuts (Art 19 – 20 – 21) après accord de 80% des membres du Comité Directeur.

#### **Article 2 ORGANISATION ET STRUCTURE :**

- 1.3 Se reporter aux Statuts consultables sur demande. (NB)

#### **Article 3 FONCTIONNEMENT :**

- 1.4 Il est plus que souhaitable que chaque membre participe à l'activité de l'Association et en Particulier y apporte son aide à l'organisation des diverses manifestations.
- 1.5 L'association est administrée par un Comité Directeur de 16 membres. Se reporter aux Statuts : des Articles 7 à 18. (NB)

#### **Article 4 ASSEMBLÉE : GÉNÉRALE ou EXTRAORDINAIRE :**

- 4.1 Se reporter aux Statuts Articles : 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 – 22. (NB)
- 1.6 Modalités de vote : elles seront décidées à la majorité des personnes présentes suivant proposition soit à bulletin secret soit à main levée. Une liste de candidats sera établie et déposée aux instances dirigeantes au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale ou Extraordinaire.

#### **Article 5 DISCIPLINE - SANCTIONS :**

- 1.7 En application des Articles 4 – 10 – 11. (NB) des Statuts.
- 1.8 La radiation pour motif grave sera étudiée par une Commission comprenant :
  - Le Président et le vice-président de l'Association.
  - Du Secrétaire Général et d'un membre du Comité Directeur.
  - D'un adhérent adulte de l'Association, hors Comité.
  - Et la présence de l'adhérent impliqué et de son représentant légal où désigné, même extérieur à l'Association.
- 1.9 Des sanctions temporaires pourront être prises, en cas de :
  - Non-respect des règlements
  - Indiscipline
  - Détérioration volontaire de matériels ou d'installations
  - Retards ou absences injustifiés et répétés
  - Brutalités
  - Manque d'hygiène notable
  - Tenue vestimentaire non conforme, rappel lors des compétitions officielles (port obligatoire du maillot aux couleurs du Club), suivant les recommandations de l'IAAF.

#### **Article 6 RESPONSABILITÉ :**

- 1.10 L'Association et ses membres sont assurés conformément aux règlements de la FFA.
- 1.11 Assurance responsabilité civile ; contrat RC AM561109  
Groupe Générali Assurances  
Cabinet RAFFIN et Associés  
133 rue de l'Arve  
74303 CLUSES CEDEX
- 1.12 L'Association n'est pas responsable :
  - Des vols, disparitions ou détériorations des véhicules sur le parking à l'occasion des entraînements ou des autres manifestations.
  - De la disparition des effets, objets ou sommes d'argent déposés dans les vestiaires.
  - Des accidents même bénins survenus au cours des entraînements ou autres manifestations non signalées aux responsables du Club.
- 1.13 Les adhérents sont responsables pécuniairement du matériel et équipement qui leurs sont prêtés, et qu'ils doivent conserver dans un parfait état d'entretien.  
Fait en l'état suivant le principe de pleine et entière responsabilité de l'Association et de l'Adhérent et en toute réciprocité.

Après approbation des termes de ce règlement intérieur par l'ensemble des membres du Comité Directeur de l'Association CLUSES ATHLÉTISME.

Le Président

David NEUMER



Fait à Cluses le 03 Juillet 2020

# CLUSES ATHLETISME



SAISON 2020 – 2021  
RENOUVELLEMENT DE LICENCE



## Protection des données à caractère personnel

### Collecte d'informations personnelles

Lorsque vous adhérez à Cluses Athlétisme, vous êtes amené(e)s à nous communiquer certaines informations personnelles. Ces informations concernent vos : identité/nom/prénom/email/numéro de licence FFA/adresse postale/date de naissance....

### Finalités de la collecte :

La collecte des données à caractère personnel par Cluses Athlétisme a pour finalité de :

- Tenir à jour notre fichier d'adhérents,
- Transmettre les informations à la Fédération Française d'Athlétisme pour l'émission des licences,
- Informer les adhérents sur les entraînements et les activités du club,
- Inscrire les athlètes à des compétitions,
- Adresser la gazette hebdomadaire,
- Informer des partenariats que le club peut mettre en place.

### Qui sont les destinataires des informations que nous recueillons et pourquoi nous leur transmettons ces informations ?

Les données sont transmises à la FFA (fédération française d'athlétisme)

**Durée de conservation des informations personnelles :** nous conservons vos données pendant que dure votre inscription au club. Les données sont conservées tout le temps de votre adhésion au club. La suppression de ces données personnelles s'effectuera à la fin de votre adhésion.

### Quels sont vos droits ?

**Droit d'accès :** Vous disposez du droit de recevoir une copie de vos données que nous possédons.

**Droit d'effacement et droit de rectification :** Vous pouvez également demander l'effacement de vos données ainsi que la rectification de toute erreur ou information obsolète. Dans le cas où la loi nous l'imposerait ou si nous avons un motif légitime à le faire, nous sommes susceptibles de conserver certaines informations.

**Droit d'opposition :** Vous disposez également du droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données personnelles à des fins de marketing ou aux traitements effectués.

**Droit à la limitation :** Vous disposez, dans certains cas visés par la réglementation, du droit de demander la suspension d'un traitement effectué sur vos données.

**Droit à la portabilité :** Vous disposez du droit à la portabilité de vos données, c'est-à-dire au droit de recevoir les données que nous possédons dans un format structuré, couramment utilisé et lisible et le droit de transmettre ces données à un autre responsable de traitement. Vous pouvez exercer vos droits sur simple demande écrite, impérativement accompagnée d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant la signature du titulaire, envoyée au club à cette adresse : **Cluses Athlétisme – 283 rue Paul Zen – 74300 CLUSES** ou par mail à : [cluses.athletisme@orange.fr](mailto:cluses.athletisme@orange.fr)

### Transfert de données :

Vos données ne seront pas transférées ni conservées au-dehors de l'Union Européenne.

### Sécurité :

Vos données à caractère personnel sont traitées de façon à garantir une sécurité maximale. A cet effet, le club met en place des mesures organisationnelles afin d'éviter toute fuite ou tout vol de données en interne, des mesures techniques et de mises à jour logicielles et des infrastructures informatiques appropriées afin de protéger les données contre toute attaque informatique et contre les virus. Le club s'assure que ses sous-traitants et prestataires de services mettent en œuvre toutes les mesures de sécurité appropriées aux données personnelles qu'ils traitent. Le club s'engage à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité de ces mesures.